

Présent(e)s : Robert Thiolliere, Rémy Tastevin, Patrice Duplan, Marlène Hager, Michel Bernard, Alain Riffard, Pierrot Aymard, Christel Berthod (arrivée au point 2)

Absent(e)(s) : Mathieu Sautel.,

(quorum 5, présents 8, majorité 5 voix)

- *Désignation secrétaire de séance* : Rémy Tastevin
- *Demande huis clos pour le point « Bail rural de Craux »* : Le maire demande qu'afin de traiter sereinement ce point le Conseil puisse délibérer sans la présence de la locataire et du public. Par 6 voix pour et 1 contre, cette demande est acceptée. Il sera donc demandé au public de quitter la salle lors de l'examen de ce point de l'ordre du jour.
- *Accord du Conseil pour inscrire 1 nouveau point à l'ordre du jour* : Régularisation déplacement chemin rural près de la maison Sautel
- *Compte rendu du Conseil du 13 mai 2019* : pas de remarques, approuvé

1. *Régularisation déplacement du chemin rural près de la maison Sautel* : Cette délibération annule et remplace la précédente délibération (DE2019_31) et doit décider des opérations suivantes après la division de parcelles établie par le géomètre:

1. cession à la commune par la famille Sautel de la parcelle G1091 d'une contenance de 59 m² (issue de la parcelle G1061) ceci à l'euro symbolique,
2. déplacement du chemin rural sur cette parcelle G1091 et déclassement du tronçon de chemin rural occupant la parcelle G1093 (cette opération étant effective depuis de nombreuses années, et personne ne l'ayant contestée, l'enquête publique ne sera pas nécessaire),
3. cession à la famille Sautel par le commune de la parcelle G1093 d'une contenance de 66 m² (ancien tronçon de chemin rural désaffecté), ceci à l'euro symbolique.

Le Conseil donne son accord et décide que les frais de notaire et géomètre seront à la charge de la famille Sautel demanderesse du déplacement de ce chemin rural.

2. *Demande raccordement assainissement collectif Bise* : M Henri Duplan nouveau propriétaire d'une maison située hameau de Bise sud demande à pouvoir se raccorder à l'assainissement collectif par un système de relevage hydraulique. La maison avait été exclue du zonage d'assainissement collectif car située en dessous du réseau principal. Le système de relevage et raccordement via le chemin rural jusqu'au tabouret de branchement situé sur la voie de Gamondes en amont du regard U11 serait à sa charge. Les travaux de pose du tabouret tabouret et raccordement au réseau s'élèveraient à 2977,40 €HT, y compris réfection de la voirie. Le Conseil répond favorablement à la demande et décide :

- d'étendre le zonage d'assainissement collectif à cette maison,
- d'autoriser le passage de la canalisation privée dans le chemin rural,
- que la participation sera selon les frais réels des travaux réalisés par la commune pour la partie publique : pose du tabouret et raccordement au réseau de collecte

3. *Adhésion de la commune (ou groupement) à la compétence « facultative » Maîtrise de la demande d'énergie et conseils en énergie partagés* : Il s'agit de renouveler cette adhésion arrivée à terme. Elle permet de bénéficier, de la part du SDE 07, notamment des services :

- appui technique à la gestion des installations et en particulier pour la réalisation d'études énergétiques sur le patrimoine,

- assistance et conseils pour la gestion des consommations,
- assistance pour les projets d'investissement en matière énergétique, (photovoltaïque, chaufferies-bois...),
- gestion des certificats d'économie d'énergie...

Une contribution de 0,40 euros par habitant a été retenue, celle-ci pouvant être actualisée chaque année par le comité syndical du SDE 07 au moment du vote de son budget primitif.

Ce transfert vaudrait pour une durée minimale de 6 ans avant de pouvoir reprendre la compétence transférée. Le Conseil autorise le maire à signer cette adhésion.

4. *Location hangar au Pradal* : Il est proposé de louer le hangar situé au Pradal, route de Bise pour y regrouper différents matériels et matériaux encombrants mais de faible valeur et dispersés à divers endroits de la commune : garage communal, château de Craux, locaux à Bise, cour du bâtiment mairie. Les propriétaires sont d'accord pour un montant de 100 € mensuels. Une proposition de bail de 1 an tacitement renouvelable est proposé. Accord du Conseil.

5. *Achat terrain nouvelle place de Bise* : M et Mme Mazoyer ont souhaité ne céder que la partie occupée par la place et garder la partie inférieure. Après une nouvelle division de parcelle, il y a lieu de modifier la délibération du 13 novembre 2017. La commune ferait l'acquisition à M et Mme Gérard et Bernadette Mazoyer de la parcelle B 1277 d'une contenance de 74 m² et à M André Duplan de la parcelle B 1275 d'une contenance de 140 m², au prix de 2,5 € le m². Après présentation du plan de division, le Conseil donne son accord.

6. *Groupement de commandes avec la CCBA* : La convention avec la CCBA pour constituer un groupement de commandes pour les travaux de voirie arrive à son terme et il nous est proposé de passer une nouvelle convention en vue de lancer un nouvel accord cadre. Le maire est autorisé à signer cette convention.

7. *Modifications des statuts CCBA* : Le Conseil approuve les modifications des statuts prenant en compte le regroupement d'Antraïgues et Asperjoc en commune nouvelle et la dénomination de la compétence relative à l'accueil et habitat des gens du voyage.

8. *Bail rural de Craux* : Le maire demande au public de quitter la salle, puis présente le projet. Il s'agit de donner congé au preneur pour reprise d'une partie des biens loués pour changement de destination, en vue de la réalisation du projet de restauration – valorisation du château, grange, écurie, cour d'honneur et des abords tel que proposé dans l'étude conduite par Fabriques Architectures et Paysages. Le maire présente le projet de congé et ses annexes. Il est proposé également de dénoncer la convention du 1 mars 2013 conclue entre Mme Moulin, maire, d'une part et Aurélie Braesch et Jean Philippe Vergain d'autre part (à noter que cette convention n'a pas fait l'objet à l'époque de consultation du Conseil), cette convention n'ayant plus d'effet s'il est procédé à la reprise des parcelles. Le maire rappelle les différentes décisions précédentes relatives à ce bail :

- délibération du Conseil du 15 décembre 2011 décidant de donner à bail rural à Aurélie Braesch 42 ha de terrain agricole et un bâtiment d'exploitation contre 3853 € annuels ainsi que par un bail d'habitation un logement avec caves et dépendance contre 450 € mensuels
- promesse de bail signée le 16 décembre 2011 pour toutes les parcelles propriété communales secteur de Craux soit 45,3243 ha (y compris les parcelles supportant le château et les dépendances) et un bâtiment agricole de 400 m²

- bail rural signé le 5 mars 2012 sans mention de surface sur le document mais faisant référence à un relevé de parcelles en annexe sans qu'un document signé y soit attaché.

Il est précisé qu'un congé pour la reprise totale ou partielle des parcelles en bail rural doit être délivré par acte extra-judiciaire (huissier) 18 mois avant chaque échéance du bail (tous les 9 ans) soit dans notre cas avant le 28 août 2019, et ceci pour une exploitation par le propriétaire. Deux conseillères se prononcent contre le projet. Malgré le souhait du maire qui précise que le jardin fait partie des propositions d'aménagement de l'étude et que les jardins sont toujours un élément essentiels de l'attrait d'un château, cinq conseillers demandent que le jardin soit conservé dans le bail rural. Il est aussi demandé que soit précisé l'espace privatif associé au logement, ceci sans modification du loyer. Concernant la cour des communs, elle ne peut être privatisée car deux accès aux écuries donnent sur cette cour et il seront nécessaires en cas d'ouverture de ces espaces au public. La question de l'indemnisation est aussi abordée, mais si cette possibilité n'est pas rejetée, il est précisé que la délibération du Conseil fixant le prix fait référence à une surface de 42 ha et que la surface restante est encore supérieure.

Après délibération, le Conseil décide par 6 voix pour et 2 voix contre des points suivants:

- congé pour reprise des parcelles tel que décrit sur le projet d'huissier mis à jour, soit une surface restante en bail de 43,2281 ha comme mentionné sur la liste et les plans annexés,
- dénonciation de la convention du 1 mars 2013,
- affectation au locataire du logement de Craux d'un espace privatif de 790 m² comme décrit sur le plan en annexe, ceci sans modification du loyer.

9. *Questions et infos diverses :*

- *Écoles du RPI :* Le dernier conseil d'école a permis de faire le bilan de l'année scolaire passée et de préparer la suivante : Les effectifs seraient de 17 élèves des TPS au CP à St Joseph des bancs et 20 élèves à Genestelle du CE1 au CM2. Mmes Marjolaine Nadal et Ophélie Chevret-Artur enseigneront à St Joseph et Mme Emilie Hallauer à Genestelle. Toujours les sorties médiathèque et piscine et des projets sur les 2 écoles sur les thèmes jardinage avec l'association VIE et un « coup de pousse » du PNR et musique avec Ardèche musique et danse. Célie Eldin succédera à Christine Blanchot à Genestelle pour assister la maîtresse et accompagner les enfants à la cantine et lors des transports. Le Conseil donne un accord de principe pour une prestation par le « camion théâtre Gaia » en association avec l'école de St Julien du Gua pour un coût de 250 € et prise en charge du transport.
- *Chauffage bois :* les travaux ont démarré depuis la mi juin : aménagement de la cave qui recevra chaudière, silo de granulés, ballon tampon et tout les systèmes hydrauliques, percement des murs et passage des réseaux principaux, démontage des radiateurs électriques, ...
- *Aménagements bâtiments mairie et ancienne école Bise :* l'Avant Projet Sommaire a été présenté avec plusieurs versions pour les 2 logements à rénover. Il a été décidé de les configurer avec un logement accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) de 28,5 m² au rez de chaussée à l'ouest et un logement familial de 85 m² avec 3 chambres à l'étage accessible par la cour qui sera valorisée pour offrir un espace extérieur à ce logement. Les toilettes du secrétariat seront ouvertes sur le hall d'entrée et un espace point d'eau et frigo créé au fond de la salle du Conseil.
- *Logement étage ancienne cure Bise :* Ce logement sera libéré fin août. Une visite sera faite afin de juger de l'opportunité de réaliser des travaux, notamment d'amélioration thermique. L'installation d'un chauffage central aux granulés de bois avait été évoqué

pour les 2 logements actuellement équipés de chauffage électrique et habituellement chauffé avec un poêle à fuel pour l'étage.

- *Eau potable Genestelle* : a la suite d'une non conformité bactériologique suivi d'un nettoyage des installations, d'un déplacement de la pompe doseuse de chlore, d'un changement de produit désinfectant, une sur-chloration est survenue. Plusieurs personnes se sont plaintes de la qualité de l'eau. Ce problème sera corrigé au plus tôt, et un suivi plus régulier de la teneur en chlore sera fait.
- *Demande table extérieure supplémentaire* : il est demandé une seconde table au plan d'eau de Bise, ainsi qu'une poubelle plus grande. Une offre pour 3 tables étant intéressante, il est décidé d'en installer 2 au niveau des espaces de Genestelle. Les habitants sont invités à faire des propositions d'emplacement.
- *Éclairage public* : de nombreuses lampes sont en panne, 3 parmi les nouvelles lampes installées sur Bise, 4 maintenant avec celle de Gamondes, 1 au col de Genestelle, 1 à Conchis. Pour ces dernières, la commune a sollicité au SDE07 leur remplacement en tant que ballon fluo obsolète. Pour tous ces travaux, les entreprises sont très longues à intervenir malgré de nombreuses sollicitations.
- *Travaux de goudronnage* : Une tournée des chaussées communales va être faite afin de définir avec les entreprises les travaux d'entretien à réaliser.

pièces jointes :

- *bail Craux* : liste parcelles restant à la commune et en bail et schéma des parcelles reprises.